

Colloque international en partenariat entre le Ministère de l'éducation nationale et le ministère de la culture tunisiens, la Commission nationale pour l'UNESCO, l'Institut arabe des droits de l'homme, l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Département fédéral des affaires étrangères suisse, l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'université de Fribourg et l'UNESCO

Droits culturels et démocratisation

Éducation, développement et politiques culturelles

1. Date et cadre

- Un colloque très participatif couplant étroitement analyses de principes, de cas et de propositions stratégiques.
- A Tunis, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre : deux jours en plénière avec tables rondes et le samedi matin en un groupe plus restreint pour finaliser synthèses et feuille de route.
- Réunion bilingue arabe / français (éventuellement partiellement trilingue avec anglais)
- **Hôtel Palace à Gammarth.**

2. Objectifs

Démontrer concrètement, en particulier dans les situations de transition démocratique, l'importance du lien entre trois droits culturels - éducation, information, participation à la vie culturelle - et le droit de participer à un ordre démocratique, et faire des propositions en ce sens.

- Réaliser des démonstrations qui s'appuient sur le lien entre clarification des droits culturels, analyses de cas et propositions stratégiques en associant des universitaires, des organisations civiles engagées dans la démocratisation et des acteurs publics.
- Relever l'importance des comparaisons interculturelles dans les processus de démocratisation et de veille démocratique, en particulier en sollicitant les ressources arabophones et francophones.
- A partir des travaux déjà réalisés, formuler des propositions pour définir les valeurs à observer pour évaluer le droit de participer à la vie culturelle : poursuite des travaux d'ARADESC et des INDH (suivi du colloque de Rabat, janvier 2011)
- Faire des propositions de coopération internationale multilatérale, notamment au niveau du Maghreb, en lien avec les Organisations Internationales (Système des Nations Unies, Francophonie, Institutions nationales des droits de l'homme, Relations Suisse – Tunisie dans les domaines de l'observation, de la formation et du plaidoyer).
- Renforcer la coopération entre les partenaires sur les programmes déjà engagés et sur de nouvelles orientations.

3. Antécédents

- Depuis 1995, collaboration IADH et Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg, au sein notamment du « Groupe de Fribourg » sur les droits culturels ; publications dans la Revue arabe des droits de l'homme, stages, projet en cours d'élaboration d'un « Grenier à mots » comparant les contenus anthropologiques arabe / français d'une vingtaine de mots pour les droits humains.
- 2002. *Diversité et droits culturels*. Table ronde organisée en partenariat avec l'Institut arabe des droits de l'homme et l'Organisation internationale de la Francophonie, (Tunis, 21-23 septembre 2002), Préface de B. Boutros-Ghali, Paris, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, 2003.
- Depuis 2007, coopération au sein du Réseau arabe UNESCO-ISESCO de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC) : ateliers, colloques et publication : *Les droits culturels au Maghreb et en Égypte*, 1^{ère} série d'observations, Ed. UNESCO, 2010, sous la direction de S. Saad-Zoy et J. Bouchard¹.
- Depuis 2007, deux colloques à Nouakchott « *Droits culturels et traitement des violences* » (novembre 2007) et « *Droits culturels et réconciliation* » (juin 2010), puis ateliers en 2011, en partenariat multiple (Université de Nouakchott, IIEDH, OIF, Etat de Genève).²
- 2011. Colloque de Rabat (27-29 janvier 2011) « Droits culturels entre compréhension et pratiques » organisé par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) du Maroc, l'UNESCO et l'Observatoire de la Diversité et des Droits Culturels (programme de l'IIEDH), en lien avec la Francophonie.

4. Partenaires et Associés

Partenaires

- Ministère de l'Éducation nationale, Tunisie
- Ministère de la culture, Tunisie
- Institut arabe des droits de l'homme (IADH), Tunis
- Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),
- Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse
- Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) : son Observatoire de la diversité et des droits culturels, Fribourg, Suisse
- Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, Rabat

Associés

- Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)
- Fondation Hirondelle (Suisse)
- Autres partenaires tunisiens : Jeunes indépendants démocrates (JID)*, Center of Arab Woman for Training and Research (CAWTAR)*, Institut français de la coopération (IFC), Syndicat culture*, etc.
- Institutions nationales des droits de l'homme (INDH), Maroc, Mauritanie, Conseil national des droits de l'homme d'Égypte*, Tunisie, autres selon possibilités.
- Association Francophone des commissions nationales de droits de l'homme (AFCNDH)*

¹ Le livre est disponible en ligne, via le catalogue UNESDOC à l'adresse suivante : <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001900/190009F.pdf>

² Ces colloques s'inscrivent dans un programme consacré à la démocratisation des relations internationales, dans le suivi de la Déclaration OIF de Bamako.

- Réseau arabe de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC)
(* à confirmer)

5. Comité scientifique et d'organisation

Bilel Aboudi représentant le ministère de la culture, Abdel Basset Ben Hassen, Président de l'IADH, Lamia Grar, Directeur exécutif de l'IADH, Hmida Hedfi, représentant le ministère de l'éducation, Patrice Meyer-Bisch, Coordonnateur de l'IIEDH, Souria Saad-Zoy, Spécialiste de programme au Bureau UNESCO pour le Maghreb, Fatma Tarhouni, Secrétaire générale de la Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO, Hela Souhabi, Commission nationale tunisienne pour l'UNESCO, Alexandra Veleva, responsable de projet, OIF, Ahmed Zaouche, Spécialiste adjoint de programme au Bureau UNESCO pour le Maghreb.

6. Publics

- Acteurs de la culture, de l'éducation et de l'information, à titre d'intervenants et de participants
- Universitaires, étudiants-es/jeunes diplômés-ées, ainsi que les potentiels acteurs - actrices politiques de demain
- Organisations civiles (ONG, syndicats) et privées.
- Associations de jeunes engagés dans le processus de démocratisation

7. Délivrables

- Document de synthèse, avec feuille de route
- Propositions aux partenaires, y compris commentaires aux textes législatifs analysés
- Diffusion internet en partenariat avec les associations actives sur la toile (journalistes, blogueurs et associations de jeunes, notamment)
- Document de proposition pour une évaluation de l'effectivité du droit de participer à la vie culturelle
- Actes du colloque

8. Agenda

- Première réunion du comité à Tunis le 9 juillet et préparation du projet dans le mois.
- Seconde réunion à Tunis le 7 septembre avec les associations participantes. Finalisation dans le mois.
- **Colloque les 29-30 septembre et 1^{er} octobre.**
- Fin 2011 : suivi à court terme selon la feuille de route adoptée,
- 2012 : suivi à moyen et long termes selon décisions, préparation et publication des actes.

9. Développement du thème

Ouverture et introduction : Le lien entre éducation, développement et politiques culturelles

Qu'est-ce que la prise en compte des droits culturels apporte à la compréhension des notions et des stratégies d'éducation, de développement et de démocratisation ?

Il convient ici notamment d'étudier les liens étroits entre les articles 19 (expression et information), 26 (éducation, formation), 27 (vie culturelle) et 28 (ordre démocratique) de la DUDH, à partir de l'observation de situations de blocage (violations de droits et non considération de l'interdépendance entre ces droits) et de situations de réussite (synergie entre la réalisation de ces droits).

1ère partie : L'éducation aux différents domaines culturels

Il s'agit en premier lieu de situer la force du droit à l'éducation dans les processus de démocratisation : éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique : des programmes-cadres à l'implémentation d'une dynamique concrète et durable.

Un second débat développera quelques contenus culturels de ce droit, dont l'objectif est de développer les personnes par l'appropriation des différents domaines culturels. Trois tables rondes auront à montrer la spécificité et l'interdépendance entre ces domaines qui couvrent des droits culturels : les droits aux langues, au patrimoine, à l'information. Les propositions seront rassemblées et discutées lors des débats suivants.

2ème partie : vers des politiques valorisant les différents domaines culturels

La seconde partie quitte le domaine des droits culturels proprement dits, pour travailler sur les dimensions culturelles d'autres droits humains, dans le cadre d'une analyse des rapports entre démocratisation et développement. L'hypothèse est que *le culturel donne du sens à chaque secteur du politique*.

- Les instruments de surveillance des droits économiques, sociaux et culturels permettent-ils d'orienter et d'évaluer concrètement le droit au développement ?
- Quelle est l'importance de la réalisation des droits culturels dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de développement, notamment dans des régions pauvres de Tunisie.

3ème partie : les acteurs et les indicateurs d'une démocratie forte

Une démocratie est forte quand elle est capable de valoriser concrètement les différentes formes de participation, grâce à la réalisation de l'ensemble des droits de l'homme, et notamment des droits culturels ; ces derniers assurent à chacun les capacités nécessaires pour exercer leurs droits, libertés et responsabilités. Deux tables rondes sont prévues :

- Analyse méthodologique : les valeurs à observer pour évaluer le droit de participer à la vie culturelle : poursuite des travaux d'ARADESC et des Institutions nationales des droits de l'homme NDH (suivi du colloque de Rabat, janvier 2011).
- Débat recueillant les propositions d'interaction entre acteurs culturels : enseignants, associations de jeunes, de femmes et syndicats : propositions et engagement pour une feuille de route

4ème partie : adoption d'une synthèse et d'une feuille de route

Débat en groupe plus restreint :

Adoption d'un document de synthèse et de propositions

Adoption d'une feuille de route

Présentation des résultats lors de la séance de clôture.